



Organisation de l'aviation civile internationale

## BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Pour information seulement

EB 2016/54

le 2 septembre 2016

### INSCRIPTION ET DÉPÔT DES LETTRES DE CRÉANCE À LA 39<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OACI (Montréal, 27 septembre – 7 octobre 2016)

Le présent bulletin fait suite aux lettres SA 39/1-15/86, du 18 décembre 2015, et SA 39/1-16/30, du 15 mars 2016, concernant la participation à la 39<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal, 27 septembre – 7 octobre 2016) et les dispositions administratives.

En raison des mesures de sécurité, les participants doivent déposer l'original de leurs lettres de créance, dûment signé au nom de l'État ou de l'organisation internationale intéressé, de préférence avant leur inscription ou au moment de leur inscription, pour pouvoir recevoir le badge d'identification dont ils auront besoin pour accéder au Centre de conférences, obtenir la documentation et, dans le cas des États qui ont le droit de vote, voter aux élections du Conseil.

Si l'original des lettres de créance n'est pas reçu au moment de l'inscription, le délégué ne recevra qu'un badge temporaire et ne pourra pas voter, notamment aux élections du Conseil, tant que des lettres de créance en bonne et due forme n'auront pas été déposées. Les participants doivent présenter une preuve d'identité au moment de déposer leurs lettres de créance.

Veuillez noter aussi que le centre d'inscription et de dépôt des lettres de créance cessera ses activités une heure avant le début des élections du Conseil et jusqu'à leur conclusion durant les séances plénières visées.

Les participants sont invités à faire parvenir à la Secrétaire générale, par la poste, l'original de leurs lettres de créance dans les meilleurs délais avant l'ouverture de la session et à lui en transmettre une copie par courrier électronique [registration@icao.int](mailto:registration@icao.int).

Les lettres de créance peuvent également être déposées au centre d'inscription et de dépôt des lettres de créance, au Centre de conférences du siège de l'OACI, selon l'horaire suivant :

12 – 16 septembre 2016 (délégations résidentes)	14 h – 17 h
19 – 23 septembre 2016	9 h – 17 h
24 et 25 septembre 2016	9 h – 20 h
26 septembre 2016	9 h 30 – 20 h
27 septembre 2016	7 h 30 – 17 h
28 – 30 septembre 2016	8 h 30 – 17 h
1 <sup>er</sup> octobre 2016	7 h – 17 h
2 octobre 2016 (dimanche)	Fermé
3 – 7 octobre 2016	8 h 30 – 17 h

Publié sous l'autorité de la Secrétaire générale